

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 6 mars 2022

Le 7 mars 2022, 81 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à CAPDENAC-GARE, en présentiel.

Débat d'Orientation Budgétaire : des choix difficiles mais inévitables

Le GRAND-FIGEAC est le fruit de la fusion de plusieurs Communautés de Communes et de syndicats et exerce en conséquence de nombreuses compétences du quotidien qui ne sont plus à la charge des communes: crèches, routes, collecte des déchets ménagers et plus récemment gestion et prévention des inondations et le centre de santé.

L'ensemble de ces missions représentent un budget de plus de 17 millions d'euros en investissement et 38 millions d'euros en fonctionnement (prévisions BP 2022).

Elle porte également un **projet de territoire ambitieux fondé sur l'attractivité des entreprises et des populations grâce à un maillage d'infrastructures essentielles** : équipements de santé, d'accueil de la petite enfance, logement et rénovation, piscine, médiathèques et équipements culturels notamment.

Pour assurer les dépenses liées à ses missions, la Communauté de Communes s'appuie sur plusieurs ressources :

- la fiscalité des entreprises et des ménages, qui en 2020 représente 22 077 467 €
- les transferts financiers des Communes, figés au moment du transfert des compétences et équipements et ne suivant pas l'augmentation naturelle des charges,
- les dotations de l'Etat et subventions, variables selon les projets et les années,
- l'emprunt bancaire,
- l'autofinancement.

Depuis plus de 10 ans la Communauté de Communes, malgré les nouvelles compétences qu'elle assume, a maintenu les investissements nécessaires au projet de territoire : **87 millions d'euros ont été réalisés sans augmenter significativement la fiscalité locale des ménages et des entreprises.**

2020/2021 : le big-bang fiscal impacte la communauté

Les effets de plusieurs choix gouvernementaux, conjugués à la crise sanitaire et la crise économique qu'elle a provoquée, impactent la construction du budget 2022 et globalement la période 2022-2026 :

- la suppression de la Taxe d'Habitation a généré des économies pour les ménages, mais des pertes de dynamique fiscale pour le Grand-Figeac
- les dégrèvements de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de Taxe sur le Foncier Bâti (impôts de production pour les établissements industriels) génèrent des pertes financières pour la Collectivité,
- l'établissement dès la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et son impact sur la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- le transfert par l'Etat, sans moyens financiers, de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Si les économies générées par la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages et la baisse des impôts de production pour les entreprises ont contribué à l'amortissement de la crise, elles impactent directement la préservation de la capacité d'investir du territoire.

La traduction concrète pour le territoire est inévitable en 2022

- les ménages subiront **l'augmentation décidée par le gouvernement de faire évoluer les bases locatives de 3.4%**, pour autant le GRAND-FIGEAC n'est pas bénéficiaire de cet effort supporté par les ménages,

- **l'application de la TGAP va faire passer de 3 642 000 € en 2021 à 5 005 000 € en 2025 le coût de traitement des déchets ménagers.** Etant donné les volumes collectés et leur stabilité il sera nécessaire pour tous de supporter ce coût par une augmentation de TEOM. A terme, seul un effort important de tous nos concitoyens permettra de faire baisser ce coût, tant économique qu'écologique

- après 3 ans d'exercice de la compétence GEMAPI et la finalisation des études qui étaient nécessaires, le plan d'investissement est désormais établi par les deux syndicats GEMAPIens, tout en contenant son augmentation au strict minimum. Afin de réaliser les investissements obligatoires de protection des populations, **la taxe GEMAPI devra elle aussi être adaptée en 2022**

- enfin, après avoir réussi à maintenir son budget et sa capacité d'investissement depuis près de 10 ans sans augmentation significative d'impôts, le GRAND-FIGEAC doit aussi faire face à l'augmentation de l'énergie, des matières premières et les pertes de recettes des services impactés par le Covid et doit rechercher 819 000€ de ressources supplémentaires pour maintenir son fond de roulement et sa capacité d'investissement afin de poursuivre l'aménagement et l'équipement du territoire en services essentiels (santé, petite enfance, économie notamment) .

Acteur moteur majeur du développement territorial avec les Communes, le GRAND-FIGEAC doit poursuivre l'équipement du territoire : plusieurs projets de crèches, de réaménagement de Cœur de villages, de santé et d'investissement économique pour continuer de développer l'emploi sont aujourd'hui nécessaires pour poursuivre la dynamique engagée. Cette stratégie doit permettre, à périmètre constant, de ne pas à augmenter la fiscalité des ménages dans le futur.

Projet d'hôtellerie de plein air : les électeurs à 70% favorable à la poursuite du projet

Depuis plusieurs mois, un projet de développement d'une installation de tourisme de plein air en rive droite du Tolerme sur la Commune de Sénailac-Latronquière, est à l'étude par le Groupe SANDAYA. Le projet se situe actuellement en amont de sa validation réglementaire.

Le Président du Grand-Figeac et le Président du SYMLAT, propriétaire et compétent dans l'aménagement du Lac, se sont engagés à étudier ce projet dans sa phase réglementaire en ayant préalablement recueilli l'avis des habitants du territoire.

Ainsi, **une consultation inédite des électeurs était organisée le 6 mars dans les 12 Communes concernées** afin de se prononcer par « oui » ou par « non » à la question suivante : **« Etes-vous favorable à ce que le GRAND-FIGEAC et le SYMLAT autorisent le dépôt de la déclaration de projet d'installation d'un site hôtelier de plein air sur la rive droite du lac du Tolerme porté par le groupe SANDAYA ? »**

Sur les 1 459 suffrages exprimés, 1 023 ont répondu « OUI » et 436 « NON » : à 70% l'avis des électeurs, recueilli à titre consultatif, est donc favorable à la poursuite de l'étude du projet.

Sur les 2 964 électeurs inscrits, 1 477 se sont déplacés, soit un taux de participation de 49%.

Au terme de cette consultation inédite des électeurs, sur un projet d'envergure impactant à terme l'avenir du territoire, les électeurs ont donc exprimé clairement leur souhait de voir se poursuivre le projet et lui permettre de rentrer désormais dans la phase réglementaire.

Les Présidents du Grand-Figeac et du SYMLAT, entourés des Maires des 12 Communes concernées, ont tenu à remercier les électeurs d'avoir saisi cette occasion de s'exprimer directement sur un tel projet et de prendre en main leur destin.

Le porteur de projet, le groupe SANDAYA, va donc poursuivre l'élaboration des différents dossiers réglementaires qui donneront lieu à une Déclaration de projet sur laquelle le Conseil Communautaire du Grand-Figeac et Conseil Syndical du SYMLAT seront appelés à se prononcer dans les prochains mois.

Solidarité avec l'Ukraine : le Grand-Figeac contribuera aux collectes

Après avoir observé une minute de silence à l'attention du peuple ukrainien, le Président Vincent LABARTHE a proposé aux élus du Conseil Communautaire de participer à l'effort collectif de soutien, relayé par la Protection Civile et l'Association des Maires de France.

Face aux besoins urgents de matériel médical et de produit d'hygiène, notamment pour les enfants, le GRAND-FIGEAC fera don de matériel médical et de produits de puériculture.

En appui du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), **le GRAND-FIGEAC proposera des logements communautaires vacants pour l'accueil de réfugiés.**

Enfin, **des points de collecte seront organisés en complément de ceux mis en place par la Protection Civile**, pour collecter les dons des habitants : les bureaux communautaires de LACAPELLE-MARIVAL, de LATRONQUIERE et de FIGEAC ainsi que le Relais d'Assistantes Maternelles de CAPDENAC-GARE pourront recueillir les dons afin de les apporter ensuite au point de collecte de la Protection Civile à ASSIER.

Les habitants qui veulent contribuer directement peuvent répondre l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org>.